



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LES TRAVAUX DE VEGETALISATION DE TOITURES DU GROUPE SCOLAIRE ROLAND VERNAUDON ET DU GROUPE SCOLAIRE DU SUD AU TITRE DU DISPOSITIF « FONDS VERT - RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES »

**DÉCISION N° DM-24-057
EN DATE DU 28 FEVRIER 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de végétalisation de toitures du groupe scolaire Roland-Vernaudon et du groupe scolaire du Sud ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « FONDS VERT - Renaturation des villes et des villages » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer l'isolation de certains bâtiments scolaires en agissant sur la réduction de la consommation d'énergie et le confort d'été ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de l'Etat pour la végétalisation de toitures des bâtiments scolaires ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif d'aide « FONDS VERT - Renaturation des villes et des villages » d'un montant de 256 666,06 € soit 80% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240228-lmc1H11727H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/02/2024
Date de Publication : 28/02/2024